

**Séance du Conseil de Ville
du 1 mars 2010 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 12 / 2010**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 11 du 25 janvier 2010
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Masoom AHMADI
 - M. Placido CASTREJE PAZOS
 - Mme Yolanda PEREZ PEREZ, de son époux M. José Manuel MARTINEZ BANA et de leur fille Lara MARTINEZ PEREZ
 - Mme Verneepiriya RATHHINAKUMAR
6. Crédit d'étude de Fr. 160'000.- pour l'évaluation globale du potentiel des nouvelles énergies renouvelables (NER) à Delémont
7. Développement de l'interpellation 3.01/10 - "Les apprentis vendeurs, leurs parents et leurs employeurs pénalisés ?", PS, M. Marc Ribeaud
8. Développement du postulat 4.01/10 - "Des jardinières et des jardiniers au secours de la Nature en ville", PS, M. Sébastien Lapaire
9. Développement du postulat 4.02/10 - "Pour une alternative aux agrocarburants de Green Biofuel", PS, M. Marc Ribeaud
10. Développement de la motion 5.13/09 - "Accès à l'indigénat communal", UDC, M. Dominique Baettig
11. Développement de la motion 5.01/10 - "Réserver un hôtel à Delémont", PS, M. Mehmet Ali Celik
12. Réponse au postulat 4.01/09 - "Pour des jardins du Château plus accueillants !", PS, M. Sébastien Lapaire
13. Réponse au postulat 4.03/09 - "Faciliter la mobilité douce et l'exercice en finançant l'achat de vélos électriques", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat
14. Réponse à la motion 5.03/09 - "Standard "Bâtiments 2008" pour les collectivités publiques", PS, M. Jude Schindelholz
15. Réponse à la question écrite 2.13/09 - "Liens particuliers", UDC, M. Dominique Baettig
16. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. David Asséo, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il indique que M. Hans-Rudolf Merz, conseiller fédéral, a répondu à la résolution 1.02/09 - "Pour une répartition équitable du bénéfice de l'UBS", dont copie a été distribuée sur les tables.

De plus, il soumet au vote, à la demande de M. Dominique Baettig, absent, le report des points 10 et 15 de l'ordre du jour à la prochaine séance du Conseil de Ville.

DECISION : le report des points 10 et 15 du présent ordre du jour à la séance du 29 mars 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. APPEL

40 membres sont présents.

M. David **Asséo**, président, M. Paul **Fasel**, 1^{er} vice-président, M. Sébastien **Lapaire**, 2^{ème} vice-président, Mme Anne **Froidevaux** et M. Pierre **Chételat**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Matthieu **Comte**, Jérôme **Corbat**, Julien **Crevoisier**, Jean-Bernard **Deillon**, Luc **Dobler**, Jean-Yves **Gentil**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Isa **Kuci**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Pepi **Natale**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**.

Sont excusés et remplacés

M. Dominique Baettig est remplacé par M. Pascal **Schaffner**
 M. Julien Lesniak est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Alphonse Poupon est remplacé par M. Marc **Ribeaud**
 Mme Emmanuelle Schaffter Milani est remplacée par Mme Marie-Claire **Grimm**
 M. Charles-André Schäublin est remplacé par M. Christophe **Günter**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Asaël **Droz**
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**
 M. Christian Wirz est remplacé par Mme Yvonne **Plumez**

Est excusée

Mme Sylvianne Mertenat

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 11 DU 25 JANVIER 2010

Le procès-verbal no 11 du 25 janvier 2010 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, met en exergue la menace pesant sur la coopérative du cinéma La Grange, en raison de son équipement, qui devrait être remplacé par un système de projection numérique. Cette nouvelle installation, devisée à plus de Fr. 180'000.-, est indispensable à la survie du cinéma, de même que pour assurer la projection des films dans le cadre de la manifestation *De Delémont à Hollywood*. Aussi, M. Martinoli demande au Conseil communal s'il envisage de soutenir la coopérative dans sa recherche de fonds, comme l'ont fait d'autres institutions publiques en faveur de cinémas du Jura et d'autres régions.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que *De Delémont à Hollywood* a été lancé par l'Université d'été du cinéma suisse, réunissant les producteurs suisses de cinéma, qui vise,

entre autres, à mettre sur pied une action politique soutenant le cinéma suisse. Relevant que l'aide au cinéma dépend de la Confédération, M. Kohler indique que deux manifestations ont lieu annuellement à Locarno et à Soleure et que Delémont est pressentie pour être la capitale de la production du cinéma suisse. Au cours de la session 2010 de l'Université précitée, les maires des communes similaires à Delémont ainsi que la Section cinéma de l'Office fédéral de la culture seront invités pour débattre de la problématique technique à laquelle les cinémas seront confrontés, dans le but que la Confédération débloque 10 à 30 millions de francs pour venir en aide aux salles de cinéma.

M. Emmanuel Martinoli est partiellement satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relevant la qualité de la visite virtuelle de Delémont sur le site de la ville, demande au Conseil communal si les visages et plaques d'immatriculation seront floutés, comme l'a requis le Préposé fédéral à la protection des données dans d'autres applications similaires. De plus, M. Montavon souhaite savoir si les commerces et industries présentées ont participé au financement de cette application et si l'Exécutif envisage de soumettre une nouvelle proposition pour compléter l'offre, en partenariat avec le secteur privé ou Jura Tourisme, notamment.

M. Damien Chappuis indique que des contacts sont en cours avec la société Amoi en vue du floutage des visages et plaques d'immatriculation, pour lequel un examen du droit fédéral en la matière doit encore être fait. De plus, il précise qu'aucune démarche commerciale n'a été entreprise auprès des commerces, vu que l'option Ville interactive a été refusée par le Conseil de Ville. Toutefois, au vu de l'intérêt suscité par cette application, le Conseil communal entend la développer, tenant compte d'un partenariat public-privé.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Julien Crevoisier, PLR, revenant sur le crédit relatif à l'étude qualitative du marché de la construction approuvé par le Législatif en 2007, demande au Conseil communal si cet examen a été réalisé. Il souhaite en connaître les conclusions ainsi que les démarches prévues pour lui donner suite. Il s'interroge également sur la manière dont les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

M. André Parrat indique avoir pris connaissance de l'étude réalisée par Wüst & Partner et souligne que la priorité, pour l'année 2009, a été axée sur la crise économique, entre autres. Le Conseil communal sera prochainement nanti de ce dossier. Toutefois, dans le domaine du logement, des réflexions ont lieu en ce qui concerne les sociétés coopératives de Delémont. En ce sens, un soutien de la Ville en leur faveur pourrait être soumis au Conseil de Ville, afin de maintenir l'offre d'habitats à loyer modéré.

M. Julien Crevoisier est partiellement satisfait.

M. Philippe Ackermann, PLR, estime qu'en début d'année, un inventaire des infrastructures touristiques et leur contrôle doit être effectué. En particulier, il relève que la borne Euro-Relais située à l'entrée du parking du Gros-Pré-Monsieur présente un dysfonctionnement, que sa notice d'utilisation est presque illisible et que les numéros à appeler en cas de problèmes sont erronés. Il demande donc au Conseil communal s'il entend résoudre ce problème.

Mme Françoise Collarin interpellera ses services qui entreprendront toute démarche utile.

M. Philippe Ackermann est satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC, met en évidence la désuétude du procès-verbal de scellés, rempli par la Municipalité lors du décès de chaque habitant de Delémont. Il demande à l'Exécutif s'il accepte d'adapter ce formulaire aux pratiques actuelles.

M. Pierre Kohler, maire, indique que des démarches en ce sens seront entreprises.

M. Philippe Rottet est satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, demande si les mises à ban de sites scolaires, publiées récemment dans le *Journal Officiel*, sont définitives et si elles résultent d'antécédents. De plus, il souhaite savoir si la répression policière s'intensifiera dans les lieux concernés.

M. Pierre Kohler, maire, précise que des nuisances ont été constatées depuis plusieurs années sur les sites scolaires, où la Police locale ne peut pas intervenir légalement, étant donné l'absence de mise à ban. Des pétitions ont également été adressées au Conseil communal en 2009 en raison de déprédations survenant la nuit. Dans ces circonstances, l'Exécutif a décidé de mettre à ban, de 23 à 6 heures, les préaux des écoles du Château, du Gros-Seuc et du Collège. M. Kohler souligne qu'il n'y aura pas de répression suite à ces mesures, proposées du reste par la Commission de la circulation et les Commissions d'école.

M. Christophe Günter est satisfait.

M. Jean-Yves Gentil, PS, indique que les cours de formation continue offerts au personnel communal semblent suspendus, vu la mise sur pied d'un projet pilote pour les entretiens de collaboration. Il s'interroge sur le lien entre ces deux objets et demande confirmation et justification de cette information, espérant qu'aucun fonctionnaire déjà engagé dans un perfectionnement ne sera prétérité par cette décision.

M. Pierre Kohler, maire, précise que toutes les demandes reçues dans le délai fixé ont été acceptées, ce qui a engagé la quasi-totalité de la rubrique budgétaire ad hoc. Le personnel communal a donc été averti que les demandes de perfectionnement ultérieures ne seront plus prises en compte, sauf cas exceptionnels.

M. Jean-Yves Gentil est satisfait.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, revenant également sur les mises à ban publiées dans le *Journal Officiel*, relève que la promenade des Deux-Rivières ne pourra plus être utilisée, ni la Cour et les Jardins du Château. Aussi, il s'interroge sur l'accès à la Halle du Château ou au SAS, entre 23 et 6 heures. Par ailleurs, M. Parrat se demande si cette mesure vise à lutter contre les incivilités et si les jeunes en sont les auteurs. Membre de la Commission d'école du Collège, M. Parrat indique que cette dernière ne s'est jamais prononcée à ce sujet. Il demande également si le Conseil communal envisage de lutter contre les incivilités en Vieille Ville, notamment les stationnements non autorisés qui ne font pas l'objet de nombreuses interventions.

M. Pierre Kohler, maire, répète qu'aucune amende ne sera infligée contre les citoyens ne produisant pas de nuisance et que l'instauration de mises à ban procurera la base légale à la Police locale et lui permettra d'intervenir, en cas de nécessité. S'agissant du SAS, certains voisins s'opposent à la rénovation des locaux en raison du bruit et des incivilités. De plus, M. Kohler précise que le Conseil communal n'entend pas mettre à ban la Vieille Ville dans son ensemble. Il souligne toutefois que les mesures de prévention mises en place par le Conseil communal ne règlent pas tout mais il estime inadmissible que des seringues utilisées soient retrouvées dans la Cour et les Jardins du Château, lieux fréquentés par des enfants.

M. Jean Parrat n'est pas satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, s'agissant des restrictions d'utilisation des cartes journalières Commune et de leur hausse de prix annoncées par les CFF, craint que ces mesures ne dissuadent les usagers d'emprunter les transports publics. Il souhaite connaître la position du Conseil communal à ce sujet et les démarches envisagées, éventuellement en collaboration avec d'autres localités offrant ce service. Une démarche conjointe aurait ainsi plus d'impact.

Mme Françoise Collarin informe que l'Association jurassienne des communes s'est saisie de ce dossier dans le but d'interpeller les CFF.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, souhaite savoir si l'Exécutif mène une réflexion quant à un aménagement plus convivial de la place Roland-Béguelin.

Mme Françoise Collarin admet le mauvais état de ce lieu, raison pour laquelle un ancien projet d'aménagement a été repris pour éventuellement être adapté. Le Conseil de Ville pourrait être saisi d'un crédit en ce sens.

Mme Murielle Macchi est satisfaite.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, comme le lui a indiqué un citoyen delémontain, s'interroge sur l'évacuation de bidons de peinture, qui, selon le calendrier des déchets, peuvent être amenés en zone industrielle les jours de foire entre 16 et 18 heures. Selon ce citoyen, un horaire aussi restrictif peut inciter les habitants à renoncer à cette récupération, raison pour laquelle M. Martinoli se demande si d'autres possibilités d'évacuation de déchets polluants existent, ce qui, le cas échéant, devrait être précisé dans le calendrier. Dans le cas contraire, le système de récupération et son horaire mériteraient d'être revus.

Mme Françoise Collarin, partageant les préoccupations de ce citoyen, indique que l'entreprise Metfer reprend elle aussi ce genre de déchets. De plus, le programme de ramassage des déchets sera revu, en collaboration avec les communes jurassiennes, ce qui permettra de dégager quelques économies.

M. Emmanuel Martinoli est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Masoom AHMADI
- M. Placido CASTREJE PAZOS
- Mme Yolanda PEREZ PEREZ, de son époux M. José Manuel MARTINEZ BANA et de leur fille Lara MARTINEZ PEREZ
- Mme Verneepiriya RATHTHINAKUMAR

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 160'000.- POUR L'ÉVALUATION GLOBALE DU POTENTIEL DES NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES (NER) À DELÉMONT**

M. Pierre Brulhart décrit les potentiels en NER à Delémont, notamment le projet de centrale hydraulique de la Grande Ecluse, qui fait l'objet d'un travail commun avec le projet *Delémont marée basse*. Pour ne pas le retarder, les travaux liés à la centrale doivent démarrer rapidement. Le crédit proposé permettra de réaliser une notice d'impact sur l'environnement et de demander la concession de force hydraulique. La production potentielle, estimée à 500'000 kWh, correspond à la consommation de quelque 150 ménages. S'agissant du Ticle, une offre relative au potentiel hydroélectrique est attendue. Le Conseil communal estime que trois turbines pourraient être installées pour générer une production de l'ordre de 54'000 kWh. Quant à la Birse, une pré-étude permettra de déterminer si un potentiel existe sur la plaine des Rondez, tenant compte de la nappe phréatique. A l'heure actuelle, le potentiel est estimé à 950'000 kWh. Quant au turbinage dans le réseau d'eau potable, une étude largement financée par SwissEnergy et le Canton a démontré qu'un potentiel existe sur la conduite qui mène des sources de Develier au réservoir de Champ Patau, s'élevant à 60'000 kWh. Au total, la production hydroélectrique à Delémont pourrait atteindre 11'500'000 kWh, couvrant les besoins de 450 ménages et représentant 2 % de l'énergie distribuée par les Services industriels.

En ce qui concerne l'énergie thermique, l'évaluation du potentiel de la géothermie est devisée à Fr. 13'400.-, selon détails décrits lors de la séance précédente. Le potentiel de production d'énergie thermique sur le réseau d'eaux usées a également été évalué. Quant au réseau d'eau potable, des potentiels thermiques existent, notamment dans le forage à grande profondeur. M. Brulhart rappelle que l'énergie éolienne a déjà été abordée à plusieurs reprises par le Conseil de Ville. Un projet est également envisagé par le SEOD en ce qui concerne la biomasse, c'est-à-dire l'utilisation du gaz produit par les déchets verts. Quant au photovoltaïque, ce volet n'est pas inclus dans le présent crédit, étant donné que les offres reçues récemment n'ont pas encore été étudiées. De plus, la priorité est donnée aux travaux de la Grande Ecluse liés au projet *Delémont marée basse*.

M. François Klopfenstein, PS, estime que le projet de la Grande Ecluse, même si la production est relativement faible par rapport à la consommation de la population

delémontaine, doit être soutenu, l'énergie hydroélectrique ayant l'impact le plus faible sur l'environnement avec une rentabilité intéressante. Ce projet devrait permettre de produire le kWh au prix approximatif de 24 centimes et être rentable, compte tenu de l'apport de la RPC. Cette rentabilité devrait encore s'améliorer, vu que les prix de l'électricité subiront une forte hausse ces prochaines années. M. Klopfenstein est également convaincu de la pertinence de la géothermie et il se réjouit que l'Exécutif ait repris ce dossier. Quant au photovoltaïque, il conçoit que ce volet soit exclu du crédit, la priorité devant être accordée à l'énergie hydroélectrique. Le groupe socialiste soutiendra donc ce crédit.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, accueille favorablement ce crédit, estimant que les Services industriels ont un rôle à jouer dans la production de NER. Elle invite toutefois le Conseil communal à respecter les montants des crédits engagés.

M. Christophe Günter, PLR, met en exergue la consommation d'électricité grandissante, malgré les campagnes de sensibilisation favorisant les économies. Les productions suffisantes d'énergie doivent être planifiées, prévoyant également une diversification des énergies et leur proximité, ce qui assurera une sécurité d'approvisionnement supplémentaire. Favorable aux petites centrales hydroélectriques locales, le groupe PLR est convaincu de l'utilité et de la rentabilité du projet de la Grande Ecluse, en dépit des coûts liés à la concession, notamment. En ce qui concerne la géothermie, M. Günter estime que l'accent doit être mis sur l'utilisation de la chaleur, ce qui implique la construction d'un réseau de chauffage collectif et la recherche de consommateurs. Ce système concurrencera le gaz, pas rentable à ce jour. Aussi, il suggère de réaliser, avant l'étude de faisabilité, une étude de rentabilité tenant compte du gaz, et d'évaluer les utilisateurs potentiels. Face à la multitude des solutions présentées, M. Günter demande de ne pas oublier la rentabilité des projets. Son groupe acceptera le crédit, qui déterminera les possibilités de production énergétique de proximité.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, rappelle les trois mesures découlant de la politique énergétique, notamment les économies d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et, en dernier lieu seulement, le développement d'énergies renouvelables. Favorable aux études proposées, M. Martinoli souhaite que les nouvelles technologies soient évaluées des points de vue économique (rentabilité sur le long terme), écologique (réduction des émissions de CO₂ par la fixation d'objectifs, impacts sur la nature et le paysage) et social (potentiel de création d'emplois). Par ailleurs, aucun calendrier n'ayant été fixé, M. Martinoli souhaite que les études soient achevées dans le délai d'une année. Il s'étonne également du terme "nouvelles énergies renouvelables", vu que ces énergies existent depuis longtemps. Du reste, le libellé du crédit est imprécis, selon lui, puisqu'il s'agit de l'évaluation globale de certaines énergies renouvelables uniquement, d'autres volets n'étant pas abordés.

M. Pascal Schaffner, UDC, favorable à l'entrée en matière, se demande s'il est opportun de produire de l'énergie avec un bien précieux tel que l'eau potable. De plus, il souhaite connaître le pourcentage des projets étudiés qui se concrétisent, de même que les sommes ainsi perdues. En dernier lieu, malgré la crise, il suggère qu'un fonds soit créé afin de pouvoir mener des études sans recourir aux emprunts.

M. Pierre Brulhart souligne que les études visent à démontrer la rentabilité des projets, ce qu'assure le mécanisme de la RPC dans le cadre de la Grande Ecluse. Comme toujours, ce crédit d'études sera respecté. Comme déjà indiqué, la géothermie pourrait effectivement concurrencer le gaz, ce qui ne sera pas le cas dans le nouveau quartier Europan, où cette infrastructure pourrait être installée. Partageant les préoccupations de M. Martinoli, M. Brulhart rappelle le souci de l'Exécutif en matière d'économies d'énergie, raison de la rénovation de pavillons scolaires, notamment. Par ailleurs, Delémont s'est vue décerner il y a quelques années le label Cité de l'énergie Gold. M. Brulhart précise en outre que la rentabilité des projets se fait sur le long terme mais il estime difficile d'évaluer la création d'emplois à ce stade. Toutefois, dans la mesure du possible, les mandats sont confiés aux bureaux d'études locaux. Le crédit ne prévoit effectivement pas de calendrier mais les études seront réalisées rapidement vu, notamment, la priorité accordée au projet *Delémont marée basse*. En dernier lieu, M. Brulhart indique que l'appellation "nouvelles énergies renouvelables" est utilisée pour les différencier d'autres énergies renouvelables, telles que les barrages, par exemple.

Quant à l'utilisation du réseau d'eau potable, M. Brulhart informe que les solutions ont déjà été testées et que ce système ne pose aucun problème. La Municipalité ne dispose pas de

fonds pour les études et aucune statistique n'existe sur celles qui ont abouti à la concrétisation d'un projet. Toutefois, le Conseil communal a toujours l'intention de concrétiser les projets faisant l'objet de crédits d'études.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, propose de modifier l'alinéa 1 de l'arrêté comme suit :

1. Le crédit d'étude de Fr. 160'000.- pour l'évaluation globale du potentiel de certaines énergies renouvelables à Delémont est accepté.
- 1.1. L'étude présentera des scénarios du potentiel de réduction des gaz à effet de serre en visant une réduction de 20 % du CO₂ jusqu'en 2020.
- 1.2. L'étude inclura une évaluation du potentiel de création d'emplois.
- 1.3. L'étude se déroulera sur la durée d'une année.

M. Pierre Brulhart craint que ces éléments puissent difficilement être intégrés dans le crédit d'études, mis à part éventuellement le point 1.2. M. Brulhart indique que l'Exécutif en tiendra compte dans la mesure du possible mais l'indication de ces aspects dans l'arrêté ne lui semble pas nécessaire.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, maintient sa proposition.

DECISION : la formulation proposée par M. Emmanuel Martinoli obtient 4 voix.

DECISION : la formulation proposée par le Conseil communal obtient 35 voix.

DECISION FINALE : le crédit d'étude de Fr. 160'000.- pour l'évaluation globale du potentiel des nouvelles énergies renouvelables (NER) à Delémont est accepté à l'unanimité, par 40 voix.

7. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/10 - "LES APPRENTIS VENDEURS, LEURS PARENTS ET LEURS EMPLOYEURS PÉNALISÉS ?"**, PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, s'inquiète du projet en cours de discussion entre les Conseils communaux de Delémont et Porrentruy et le Service cantonal de la formation. En effet, la vente est un secteur déjà exigeant et le déplacement de la formation scolaire à Porrentruy représenterait des trajets improductifs qui péjoreraient encore cette filière et qui risquent d'inciter les entreprises à renoncer à l'engagement d'apprentis. Ils engendreraient également des frais supplémentaires pour les parents. De plus, l'attractivité de Delémont comme lieu de formation sera réduite. Par ailleurs, M. Ribeaud souligne que l'avenir de la HEP dépend d'un processus que le Canton du Jura ne maîtrise pas et il espère que la Ville ne sacrifie pas les apprentis vendeurs pour que, finalement, cet établissement s'installe ailleurs. Il espère aussi que les communes de la vallée ont été consultées, vu qu'elles comptent des commerces. Si tel n'est pas le cas, l'effet de cette non-consultation sera néfaste pour ces communes de l'Agglomération delémontaine, dont le projet suppose une bonne volonté et de la franchise. A ce sujet, M. Ribeaud estime dangereux de procéder à des compensations avec Porrentruy, qui risquent de bloquer le mécanisme mis en place avec le soutien de la Confédération. Par conséquent, M. Ribeaud considère le projet en cours comme étant boiteux.

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'une réflexion globale a eu lieu à la demande de Mme la Ministre Elisabeth Baume Schneider. En effet, vu les menaces pesant sur la HEP BEJUNE, le Gouvernement jurassien estime que le maintien de cette structure passe par son installation à Delémont. Le Conseil communal y est favorable, de même qu'à la création d'un secteur tertiaire de la formation dans le secteur de la gare à Delémont. Selon M. Kohler, Delémont, Porrentruy et le Canton ont intérêt à trouver une solution commune, étant donné le risque de délocalisation au-delà des frontières cantonales. Par ailleurs, le Parlement jurassien sera saisi de dossiers importants comme la construction d'un bâtiment au sud de l'Ecole supérieure de commerce de Delémont et la création d'un campus tertiaire à la gare. Du côté de l'Ajoie, des investissements conséquents ont été réalisés au Lycée cantonal et dans les écoles techniques et le transfert du secteur de la vente à Porrentruy a semblé être la meilleure solution. M. Kohler admet que la Ville perd ce secteur de formation mais il lui paraît important qu'une bonne collaboration existe entre les deux grandes localités du Jura, ce qui permettra d'évoluer. Il regrette ce manque d'ouverture, estimant primordial de développer Delémont et le secteur de la formation tertiaire, qui fait actuellement défaut à Delémont.

M. Marc Ribeaud, PS, est partiellement satisfait.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/10 - "DES JARDINIÈRES ET DES JARDINIERS AU SECOURS DE LA NATURE EN VILLE", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE**

M. Sébastien Lapaire, PS, fait part des critiques régulières de la population, notamment en raison de la dégradation qui prévaut en ville, propos auxquels il se rallie. En particulier, il relève l'accumulation de déchets sur les chemins piétonniers, où les poubelles ont été retirées, et regrette qu'aucune autre solution n'ait été trouvée. Il regrette encore l'absence de fleurs dans les bacs prévus à cet effet, ce qui nuit à l'attractivité de la ville. A son sens, cette situation est due aux choix des autorités. Dans ces circonstances, il estime que la Ville doit se tourner vers la population et profiter de sa taille et de sa proximité avec ses habitants. Par son postulat, il souhaite que la Ville permette aux citoyens intéressés de s'investir également dans ce domaine. 2010 étant l'année de la biodiversité, il regretterait que Delémont renonce à une démarche en ce sens.

Mme Françoise Collarin précise que le Département UETP a finalisé l'inventaire des espaces verts, afin d'en organiser l'entretien. Toutes les surfaces continueront d'être aménagées comme par le passé. Bien qu'ouverte à la suggestion de M. Lapaire, Mme Collarin regrette que le postulat stipule que les autorités n'aient pas pour priorité le souci de soigner et de développer les éléments naturels, estimant que le Conseil communal a toujours agi parfaitement en ce sens et qu'il le prouve en invitant le Conseil de Ville à accepter cette intervention. S'agissant des bacs à fleurs en particulier, Mme Collarin relève les nombreux actes d'incivilités, qui obligent les jardiniers communaux à consacrer bon nombre d'heures à leur remise en état. D'autres solutions sont à l'étude, notamment le projet de l'association Equiterre.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que son groupe soutiendra ce postulat avec quelques réticences. En effet, il rappelle la motion 5.04/06 - "Une ville plus propre sans frais" déposée par son groupe, à laquelle le Conseil communal avait répondu qu'une requête avait été adressée aux services communaux dans le but d'occuper des prestataires de travaux d'intérêt général. M. Chételat constate qu'aucune suite n'a été donnée en ce sens. L'aspect de la sécurité l'interpelle également, vu la palette d'outils utilisés pour l'entretien des espaces verts, ce qui pourrait nécessiter une couverture d'assurance.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, se réjouit des interventions déposées récemment sur des sujets en faveur de l'environnement. Il accueille favorablement le présent postulat qui fait prendre conscience aux habitants de l'importance de leur environnement. Le partenariat avec la SEPOD ou d'autres associations de protection de l'environnement lui semble aussi judicieux. Il espère que ce postulat compensera le refus du Législatif d'introduire dans le budget de Fr. 10'000.- pour l'entretien des zones naturelles. Pour ces travaux, les citoyens seront encadrés et conseillés, il le souhaite, sans recours aux produits chimiques ou aux grosses machines. Il espère également que ces travaux n'empêcheront pas les chômeurs en fin de droit de trouver une place dans un programme d'occupation.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, s'étonne des propos tenus à la tribune, estimant d'une part que l'image de la ville n'est pas aussi catastrophique que le prétend M. Lapaire, relevant les travaux exécutés par le Département des travaux publics. Il relève également le problème lié à la sécurité, notamment dans des endroits à forte circulation. Favorable à la participation citoyenne, il estime toutefois que certains travaux doivent être réalisés par des professionnels, soulignant au passage que chacun peut agrémenter les balcons ou les alentours de son domicile et ainsi améliorer l'aspect visuel de sa rue. Il craint également que des interventions similaires n'interviennent dans d'autres domaines où l'effectif est restreint (par exemple au sein de la Police locale), ce qui pourrait s'avérer dangereux. En dernier lieu, il souligne que ces travaux pourraient faire l'objet de programmes d'emplois temporaires et d'occupation de chômeurs. Il invite donc le Conseil de Ville à refuser ce postulat.

DECISION : le postulat 4.01/10 - "Des jardinières et des jardiniers au secours de la nature en ville", PS, M. Sébastien Lapaire, est accepté par 26 voix contre 6.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/10 - "POUR UNE ALTERNATIVE AUX AGROCARBURANTS DE GREEN BIOFUEL", PS, M. MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, indique que, comme la majorité du Conseil de Ville en 2009, des résistances existent dans le monde entier quant à l'utilisation de produits alimentaires pour la production de carburants car elle prive de nourriture certaines populations. Elles ont conduit à accélérer le développement de procédés de 2^{ème} génération, utilisant essentiellement des déchets. Selon la presse, Alcosuisse envisage le développement d'usines pour ce type de production. De l'avis de M. Ribeaud, les technologies actuelles permettent de construire des usines biochimiques limitant les nuisances. A son sens, la fin du monopole d'Alcosuisse préparé par la Confédération engendrera une diminution du prix de l'éthanol de 10 à 20 % pour les grands utilisateurs parallèlement à une augmentation de 20 à 40 % pour les autres consommateurs. Il invite donc le Conseil communal à évaluer, voire réactiver, avec Alcosuisse ou Greenbioenergy, le projet de construction d'usine produisant du carburant de 2^{ème} génération et d'informer le Législatif une fois les résultats de cette démarche connus.

M. Pierre Brulhart informe que le Conseil communal accepte ce postulat, tout en précisant que la production immédiate de carburants de 2^{ème} génération n'aboutira certainement pas. En effet, même si les techniques évoluent rapidement, les promoteurs ont toujours eu l'intention de construire une usine de 1^{ère} génération et, si les opportunités se développent, de prévoir une chaîne complète de production de bioéthanol. L'Exécutif reprendra donc les contacts demandés, tenant compte des séances de conciliation qui débiteront prochainement avec les opposants.

DECISION : le postulat 4.02/10 - "Pour une alternative aux agrocarburants de Green Biofuel", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 34 voix, sans avis contraire.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/09 - "ACCÈS À L'INDIGÉNAT COMMUNAL", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

Point retiré.

11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/10 - "RÉSERVER UN HÔTEL À DELÉMONT", PS, M. MEHMET ALI CELIK**

M. Mehmet Ali Celik, PS, relevant l'importance d'internet aujourd'hui, estime qu'un maximum d'informations doivent y figurer. En particulier, M. Celik souligne que la recherche d'hôtels à Delémont par internet s'avère à l'heure actuelle infructueuse, raison pour laquelle il souhaite par sa motion mieux les faire connaître.

M. Pierre Kohler, maire, se rallie aux propos de M. Celik, d'où la volonté du Conseil communal de revoir le site internet de la ville. S'agissant des hôtels, des contacts ont lieu avec Jura Tourisme, rappelant la création de la Région Jura et de celle du Pays des Trois-Lacs. Ainsi, le nouveau site internet de Jura Tourisme prévoit les possibilités d'hébergements à Delémont. La ville compte effectivement des hôtels, qui ne répondent toutefois pas à certains critères. En ce sens, la construction de l'hôtel Ibis permettra à Delémont de figurer dans le répertoire du groupe Accor. M. Kohler espère que d'autres établissements de ce type seront créés à Delémont et il indique que le Conseil communal accepte cette motion, vu qu'elle se rallie à sa volonté. Il souligne toutefois qu'il appartient également aux hôteliers de faire leur propre publicité sur des sites publics.

DECISION : la motion 5.01/10 - "Réserver un hôtel à Delémont", PS, M. Mehmet Ali Celik, est acceptée par 39 voix, sans avis contraire.

12. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/09 - "POUR DES JARDINS DU CHATEAU PLUS ACCUEILLANTS !", PS, M. SEBASTIEN LAPAIRE**

Mme Françoise Collarin indique que des spécialistes des monuments historiques ont été sollicités pour améliorer cet espace. Ainsi, au plus tard en mai, les milieux concernés (écoles, association Vieille Ville, commerçants, entre autres) seront consultés et une

demande de permis déposée. Elle sera suivie d'un appel d'offres et les travaux débiteront en août. Les travaux de génie civil s'effectueront en automne, de même que les plantations, pour s'achever à la fin de l'année.

13. REPONSE AU POSTULAT 4.03/09 - "FACILITER LA MOBILITE DOUCE ET L'EXERCICE EN FINANÇANT L'ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES", CS•POP•VERTS, M. JEAN PARRAT

M. Pierre Brulhart rapporte la position du Conseil communal qui estime que le subventionnement de vélos électriques, à hauteur de Fr. 100.- à Fr. 400.-, ne représente pas une solution adéquate pour promouvoir la mobilité douce. En effet, même Fr. 400.- ne sont pas incitatifs pour l'achat d'un tel cycle, dont le coût se situe entre Fr. 2'000.- et Fr. 4'000.-. D'autre part, les moyens financiers manquent à la Commune pour assurer ce subventionnement. Par ailleurs, M. Brulhart souligne que les prix des vélos électriques sont en baisse depuis quelques années, raison pour laquelle les collectivités publiques n'ont plus à en assurer la promotion. Toutefois, d'autres pistes favorisant la mobilité douce existent, notamment le projet de vélostation à la gare, qui devrait tenir compte, entre autres, de la recharge des vélos électriques. Le Conseil communal examine également l'opportunité de prévoir des vélos en libre service, comme suggéré par le postulat 4.10/09 - "Pour que Delémont roule !" et pour lequel les contacts pris se sont révélés très positifs. Ces deux projets doivent être coordonnés avec l'Agglomération delémontaine.

14. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/09 - "STANDARD "BATIMENTS 2008" POUR LES COLLECTIVITES PUBLIQUES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

Mme Françoise Collarin indique que la déclaration d'adhésion de la Municipalité au standard "Bâtiments 2008" a été inscrite sur le site des Cités de l'énergie en novembre 2009. Ainsi, chaque appel d'offres fait référence aux prescriptions en matière d'écoconstruction, qui ont été appliquées au pavillon scolaire des Traversins, ayant de ce fait obtenu le label Minergie. La rénovation de l'école des Moissons sera réalisée durant l'été 2010 selon ces mêmes critères, qui sont également pris en compte dans le cadre du projet d'extension du Collège. Toutefois, le standard Minergie ne pourra pas être obtenu dans les anciens bâtiments, comme Saint-Georges ou l'Hôtel de Ville. En conclusion, Mme Collarin indique qu'une pesée d'intérêt est effectuée lors de chaque chantier, tenant compte de la plus-value financière et de l'impact énergétique.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/09 - "LIENS PARTICULIERS", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

Point retiré.

16. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées : 1 question écrite
2 interpellations
1 motion

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancellerie :

David Asséo

Nadia Maggay

Delémont, le 12 mars 2010